

La précarité de l'emploi augmente

5 décembre 2019



Après des années de stagnation, la part des emplois précaires (contrats à durée déterminée, intérim et apprentissage) dans l'emploi total a repris sa progression. Le taux de précarité atteint 13,5 % en 2018, contre 12,1 % en 2014. Il s'agit essentiellement de personnes en contrat à durée déterminée et d'intérimaires (lire notre article « [3,7 millions de salariés précaires en France](#) »).

La hausse de la précarité n'est pas nouvelle. Elle a débuté dès le milieu des années 1980 : le taux bondit de 5 % à 8 % entre 1984 et 1989. Les choses se calment ensuite jusqu'au milieu des années 1990, puis la précarité repart à la hausse, grimpant de 8 % à 12 % entre 1994 et 2000. Même s'il y a eu des variations ensuite, on en était toujours à ce niveau en 2014, date à partir de laquelle la situation s'est aggravée à nouveau.

Part de salariés en CDD, intérimaires et apprentis parmi les personnes en emploi.
Source : Insee - © Observatoire des inégalités

GRAPHIQUE

DONNÉES

Une hausse paradoxale ?

Même si cela peut sembler paradoxal, à court terme, une augmentation de la précarité de l'emploi peut être le signe d'une reprise économique : les employeurs commencent à embaucher avec des contrats courts (inversement, en période de crise, on ne renouvelle pas les CDD). Il est possible que

la hausse récente soit une manifestation de ce phénomène. Le problème est, cependant, que depuis les années 1980, la croissance économique ne dure jamais assez longtemps pour que la précarité diminue de manière significative au fil des nouvelles embauches. Finalement, la courbe de la précarité ressemble à un escalier qui ne fait que monter, sans jamais redescendre.

À long terme, cet escalier traduit surtout un changement structurel de l'organisation du travail, davantage fondée sur la flexibilité et les contrats courts pour répondre aux variations de la demande. Les lois récentes sur le travail ont poussé dans ce sens en assouplissant encore les règles. Cette précarité est toutefois loin d'être généralisée. Elle frappe surtout les personnes peu diplômées et les jeunes [1] Le marché du travail est scindé en deux entre des « flexibles » qui passent d'un emploi précaire à l'autre et des « stables » installés dans leur emploi. C'est l'une des fractures sociales majeures de la société française.

Notre définition de l'emploi précaire

Nous définissons comme précaires les emplois à durée déterminée, l'intérim et l'apprentissage. Il s'agit des emplois salariés dont la durée est limitée dans le temps. Notre définition est liée au choix de l'Insee de regrouper ces « formes particulières d'emploi ». Il est discutable d'y intégrer l'apprentissage car il associe emploi et formation. Inversement, nous ne comptons pas les emplois des non-salariés (environ 10 % de l'emploi total) dont certains sont très précaires.

Photo / CC0 Robin Stickel

[1] Voir notre article « [L'évolution de la précarité de l'emploi selon l'âge](#) ».

, ce qui est d'ailleurs le cas pour une partie des contrats à durée indéterminée

• Emplacement :

[Accueil](#) > [Emploi](#) >

• Adresse de cet article : <https://www.jeunes.inegalites.fr/evolution-precarite-emploi>